



Zone de ski de l'Estrie inc.

Règlements des épreuves parallèles

Catégories Intro 2 et K1

Saison 2011-2012

Révision 20120201

Table des matières

1. Introduction	3
2. Concept général des épreuves parallèles (Intro 2 et K1)	3
3. Assignation des dossards.....	3
3.1.1 Ordre de départ.....	3
3.1.2 Absence au départ.....	4
3.1.3 Consignes au départ.....	4
3.2 <i>Parcours</i>	4
3.2.1 Portillon de départ	4
3.2.2 Nombre de portes / Dénivellation.....	4
3.2.3 Couleurs des parcours.....	4
3.2.4 Sauts	4
3.3 <i>Chronométrage</i>	4
3.4 <i>Prix et médailles</i>	4
4. Classement annuel	4
5. Tâches du Délégué Technique	5
6. Tâches de l'adjoint au départ.....	5
7. Références	5

Note : Dans le présent document, le terme 'coureur' inclut implicitement les athlètes de sexe féminin et masculin.

1. Introduction

Ce document se veut avant tout un guide sur l'organisation des épreuves parallèles tenues dans la Zone de ski de l'Estrie et s'adresse autant aux comités organisateurs, aux entraîneurs, aux parents et aux athlètes afin que tous comprennent bien le fonctionnement de ce type de compétition.

Le type d'épreuves parallèles décrit ci-dessous s'adresse aux coureurs des catégories Intro 2 et K1 et a pour objectif de simuler une épreuve parallèle tout en maximisant le nombre de descentes pour chacun des coureurs. La tenue de finales par élimination va donc à l'encontre de l'objectif poursuivi par la Zone de ski de l'Estrie pour les coureurs de ces groupes d'âge (Intro 2 et K1).

2. Concept général des épreuves parallèles (Intro 2 et K1)

Les épreuves parallèles comptent quatre (4) à six (6) manches chronométrées. La philosophie des courses parallèles est de permettre aux coureurs de faire plusieurs descentes dans les parcours afin d'acquérir de l'expérience. L'addition des temps des deux (2) premières manches (1 temps dans le parcours rouge et 1 temps dans le parcours bleu) compte pour le résultat de la première course (2 manches = 1 course). L'addition des temps des 2 autres manches (3^e et 4^e manches) compte pour le résultat de la deuxième course. S'il y a lieu, l'addition des temps des manches 5 et 6 compte pour le résultat d'une troisième course qui n'est pas considérée dans le classement annuel.

3. Assignment des dossards

Pour les courses parallèles, l'assignment des dossards s'effectue par tirage au sort. Le Secrétariat de la Zone de ski de l'Estrie est responsable de fournir la liste de départ au comité organisateur.

3.1.1 Ordre de départ

Lors de la première manche, l'ordre de départ des coureurs s'effectue selon le tableau suivant:

Dossard	Dossard
1	2
3	4
5	6
Etc.	Etc.

Lors de la première manche, le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé (i.e. le numéro impair) part dans le parcours rouge.

Lors de la deuxième manche, les coureurs partent en ordre inverse de leur numéro de dossard.

Lors de la deuxième manche, le coureur ayant le numéro de dossard le moins élevé (i.e. le numéro impair) part dans le parcours bleu.

Advenant le cas d'un nombre de coureurs impair, le dernier coureur peut demander au comité organisateur de lui fournir un adversaire. Cependant, cet adversaire ne doit pas être un participant à la compétition. Le dernier coureur peut aussi, à son choix, partir seul.

L'ordre de départ pour la troisième manche est identique à celui de la première manche.

L'ordre de départ pour la quatrième manche est identique à celui de la deuxième manche.

3.1.2 Absence au départ

Si un coureur est absent au départ (DNS), son adversaire peut, à son choix, partir seul ou attendre un autre coureur sans adversaire.

3.1.3 Consignes au départ

Un starter procède au signal de départ selon la procédure suivante : « Coureur rouge prêt? Coureur bleu prêt? » Lorsque les deux compétiteurs ont répondu « oui », le starter dit : « Attention, prêt... » et ouvre le portillon de départ.

3.2 *Parcours*

3.2.1 Portillon de départ

Il est suggéré d'utiliser un portillon de départ de type « Horse Gate » lors de ces épreuves afin que les coureurs s'habituent à effectuer des départs dans ce type de portillon. Le temps des deux parcours débute simultanément avec l'ouverture des portillons de départ.

3.2.2 Nombre de portes / Dénivellation

Le nombre de portes et la dénivellation doivent respecter le règlement FIS 1222 :

Catégorie	Dénivellation (max.)	Portes
K1 (11-12 ans)	60 mètres	12 à 15

Pour la catégorie Intro 2, le nombre de portes et la dénivellation peuvent être comparables à ceux de la catégorie K1.

Il est suggéré de retracer les parcours entre les courses.

3.2.3 Couleurs des parcours

D'un point de vue du départ vers l'arrivée, le parcours rouge doit être à gauche de la piste; le parcours bleu doit être à droite de la piste.

3.2.4 Sauts

Les parcours peuvent comporter des sauts. Ces sauts doivent être définis en fonction des habiletés des participants.

Les sauts ne doivent pas projeter l'athlète vers le haut mais simplement le « laisser tomber dans le vide » quelques instants.

3.3 *Chronométrage*

Le chronométrage des épreuves parallèles est semblable à celui des courses régulières à l'exception que le départ est donné par l'ouverture du portillon de départ. Le chronométrage doit être conforme à l'article 14 des Règlements Alpin de la Zone de ski de l'Estrée.

3.4 *Prix et médailles*

Des prix sont remis aux dix (10) premiers de chaque catégorie (filles et garçons) de chacune des courses.

4. Classement annuel

Les résultats des épreuves parallèles sont considérés dans le calcul du classement annuel. Uniquement les résultats des 2 premières courses seront pris en compte dans le classement annuel.

5. Tâches du Délégué Technique

Tout au long de la compétition, le Délégué Technique est posté au départ de façon à voir entièrement les deux parcours.

En plus de ses tâches habituelles, le Délégué Technique suit l'évolution de la compétition et s'assure que la séquence des départs est respectée.

6. Tâches de l'adjoint au départ

En plus de ses tâches habituelles, l'adjoint au départ doit suivre l'évolution de la compétition et guider les coureurs dans leur portillon de départ respectif.

7. Références

- Livre FIS, édition 2008 – Articles 1220
- Règlements alpins de la Zone de ski de l'Estrie

Bonne course !!!